

FACTEURS DE PONDÉRATION NATIONAUX ATTRIBUÉS AUX RÉSEAUX DE CHALEUR À DISTANCE SUR LE CANTON DE GENÈVE



VERSION DU 2.05.2018

	Exploitant (contact)	Localisation	Description réseau	Ressources utilisées	Objectif % énergie non fossile	Facteur validé par l'OCEN	Horizon temporel	Dérogation au solaire thermique
RÉSEAUX EXISTANTS								
Réseaux de chaleur								
CADIOM-CADSIG	SIG	Vernier, Meyrin, Grand-Saconnex, Genève-Petit-Saconnex, Aire-la-Ville, Bernex, Confignon, Onex, Lancy	CADSIG et CADIOM sont les réseaux de chaleur historiques du Canton. L'un sur la rive gauche (CADIOM) est alimenté par les rejets de chaleur de l'usine d'incinération des déchets des Cheneviers. L'autre sur la rive droite (CADSIG) est alimenté par la centrale du Lignon qui possède quatre grosses chaudières. Les deux réseaux ont été connectés en 2012 et permettent dès lors de valoriser une importante quantité supplémentaire des rejets de chaleur venant des Cheneviers. Le complément est apporté par les chaudières gaz du Lignon.	Rejets de chaleur de l'Usine des Cheneviers Gaz naturel	50%	0.6	immédiat	a
Miléant	SIG	Genève-Petit-Saconnex	Réseau localisé alimenté par des chaudières gaz.	Gaz naturel	0%	1	immédiat	∅
Chancy	SIG	Chancy	Réseau communal basé sur la combustion de biomasse (plaquettes de bois) par une chaudière adaptée. Une chaudière mazout permet de gérer les pointes hivernales et le secours.	Biomasse (bois) Fioul	70%	0.6	2018	∅
GLN - Foyer Sécheron	SIG	Genève-Petit-Saconnex	Réseau localisé équipé de deux pompes à chaleur utilisant la chaleur de l'eau du lac ainsi qu'une chaudière gaz permettant de gérer les pointes hivernales et le secours.	Eau du lac Electricité renouvelable locale Gaz naturel	67%	0.6	immédiat	a
Budé	SIG	Genève-Petit-Saconnex	Réseau localisé alimenté par des chaudières gaz.	Gaz naturel	0%	1	immédiat	∅
Versoix Centre-Ville	SIG	Versoix	Réseau localisé équipé d'une pompe à chaleur utilisant la chaleur de l'eau du lac ainsi qu'une chaudière gaz permettant de gérer les pointes hivernales et le secours.	Eau du lac Electricité renouvelable locale Gaz naturel	75%	0.4	immédiat	a
Laurana	SIG	Thônex, Chêne-Bourg	Réseau de quartier équipé d'une pompe à chaleur utilisant la chaleur du sous-sol grâce à des sondes. Trois chaudières gaz complètent la production de chaleur.	Chaleur géothermique (sondes) Electricité renouvelable locale Gaz naturel	15%	1	2017-2018	a
Laurana (branche gare de Chêne-Bourg)	SIG	Chêne-Bourg	Attribution d'une partie du biogaz genevois injecté dans le réseau gaz pour réaliser une extension de Laurana vers la nouvelle gare Chêne-Bourg.	Biomasse (biogaz) Gaz naturel	30-50%	0.8-0.6	2017-2018	∅
Eynard-Fatio	SIG	Chêne-Bourg	Réseau de quartier équipé de deux pompes à chaleur utilisant la chaleur du sous-sol grâce à des sondes. Deux chaudières gaz complètent la production de chaleur.	Chaleur géothermique (sondes) Electricité renouvelable locale Gaz naturel	50%	0.6	2018	a
La Chapelle - Les Sciers	SIG	Lancy, Plan-les-Ouates	Réseau de quartier équipé de deux chaudières biomasse (pellets) et de trois chaudières gaz afin d'alimenter les plans localisés de quartier (PLQ): La Chapelle et Les Sciers.	Biomasse (bois) Gaz naturel	50%	0.6	2022-2023	∅
Gradelle	SIG	Chêne-Bourg	Réseau de quartier équipé d'une pompe à chaleur utilisant la chaleur du sous-sol grâce à des sondes. Deux chaudières gaz complètent la production de chaleur.	Chaleur géothermique (sondes) Electricité renouvelable locale Gaz naturel	22%	1	2017	a
Les Vergers	SIG	Meyrin	Réseau de quartier équipé d'une très grosse pompe à chaleur utilisant la chaleur de la nappe souterraine d'accompagnement du Rhône pompée aux puits de Peney afin d'alimenter le nouveau quartier des Vergers. Le réseau est raccordé à CADSIG-CADIOM pour assurer un secours et valoriser les rejets de chaleur des Cheneviers l'été.	Chaleur géothermique (eau de nappe superficielle) Electricité renouvelable locale Rejets de chaleur de l'Usine des Cheneviers Gaz naturel	90%	0.4	2018	a

a Dérogation au solaire thermique admise sur demande du requérant/MO. Envisager la valorisation photovoltaïque (PV) de la toiture.

b Dérogation au solaire thermique admise sur demande du requérant/MO. La dérogation ne s'applique pas aux bâtiments neufs si le % d'énergie non fossile n'est pas suffisant. Envisager la valorisation photovoltaïque (PV) de la toiture.

*Règle: le requérant doit évaluer les deux variantes (facteur g = 1 et 0.6). La valeur dépendra de la situation à la réception des documents 30 jours avant l'ouverture de chantier (sur la base des données transmises par SIG).

FACTEURS DE PONDÉRATION NATIONAUX ATTRIBUÉS AUX RÉSEAUX DE CHALEUR À DISTANCE SUR LE CANTON DE GENÈVE



VERSION DU 2.05.2018

	Exploitant (contact)	Localisation	Description réseau	Ressources utilisées	Objectif % énergie non fossile	Facteur validé par l'OCEN	Horizon temporel	Dérogation au solaire thermique
RÉSEAUX EXISTANTS								
Réseaux d'eau du lac avec production de chaleur chez le consommateur								
GLN (Genève-Lac-Nations)	SIG	Genève-Petit-Saconnex	Batiments équipé d'une ou plusieurs pompes à chaleur (PAC) utilisant la chaleur de l'eau du lac. En fonction des cas, avec ou sans chaudière gaz assurant un secours ou permettant de gérer les pointes hivernales (impact sur l'objectif % énergie non fossile).	Eau du lac Electricité renouvelable locale (Gaz naturel en secours et/ou en pointe)	50-100%	0.6-0.4	immédiat	a
Versoix papeterie	SIG	Versoix	Bâtiment équipé d'une pompe à chaleur utilisant la chaleur de l'eau du lac ainsi qu'une chaudière gaz permettant de gérer les pointes hivernales et le secours.	Eau du lac Electricité renouvelable locale Gaz naturel	60%	0.6	immédiat	a
Versoix La Scie	SIG	Versoix	Bâtiment équipé d'une pompe à chaleur utilisant la chaleur de l'eau du lac ainsi qu'une chaudière mazout permettant de gérer les pointes hivernales et le secours.	Eau du lac Electricité renouvelable locale Fioul	100%	0.4	immédiat	a
GeniLac - chaleur	SIG	Genève, Grand-Saconnex, Vernier, Bellevue	Réseau d'eau du lac décentralisé. Chaque bâtiment possède sa ou ses pompes à chaleur alimentées par l'eau du lac. Une chaudière gaz peut être installée pour couvrir les pointes et assurer le secours.	Eau du lac Electricité renouvelable locale Gaz naturel	75%	0.4	en cours de déploiement	a

PROJETS FUTURS

Réseaux de chaleur								
CADéco Jonction	SIG	Genève-Plainpalais, Genève-Petit-Saconnex, Genève-Cité	Réseau de chaleur équipé de quatre grosses pompes à chaleur utilisant l'eau du lac afin d'alimenter le quartier de la Jonction. De nombreuses chaudières gaz réparties dans quatre chaufferies complètent les besoins et assurent le secours du réseau.	Eau du lac Electricité renouvelable locale Gaz naturel	75%	0.4	2020	a
Palettes	SIG	Lancy, Carouge	Réseau de chaleur équipé de plusieurs chaudières biomasse (pellets) et de chaudières gaz afin d'alimenter le quartier des Palettes et les nouveaux bâtiments des Semailles.	Biomasse (bois) Gaz naturel	50%	1 ou 0.6*	2025	b
Quartier de l'Etang	SIG	Vernier	Réseau de quartier équipé de pompes à chaleur utilisant l'eau du lac amené par GeniLac afin d'alimenter le nouveau quartier de l'Etang. Le réseau est raccordé à CADSIG-CADIOM pour assurer un secours et un appoint.	Eau du lac Electricité renouvelable locale Rejets de chaleur de l'Usine des Cheneviers Gaz naturel (en secours via CADSIG)	90%	0.4	2023	a
Concorde	SIG	Genève-Petit-Saconnex	Réseau localisé équipé de pompes à chaleur utilisant la chaleur géothermie grâce à une nappe superficielle. Le réseau est raccordé à CADSIG-CADIOM pour assurer un secours et un appoint.	Chaleur géothermique (eau de nappe superficielle) Electricité renouvelable locale Rejets de chaleur de l'Usine des Cheneviers Gaz naturel (en secours via CADSIG)	65%	0.6	2017	a

a Dérogation au solaire thermique admise sur demande du requérant/MO. Envisager la valorisation photovoltaïque (PV) de la toiture.

b Dérogation au solaire thermique admise sur demande du requérant/MO. La dérogation ne s'applique pas aux bâtiments neufs si le % d'énergie non fossile n'est pas suffisant. Envisager la valorisation photovoltaïque (PV) de la toiture.

*Règle: le requérant doit évaluer les deux variantes (facteur g = 1 et 0.6). La valeur dépendra de la situation à la réception des documents 30 jours avant l'ouverture de chantier (sur la base des données transmises par SIG).